

Produit Statistique

Indices des prix à la consommation

Informations générales

L'indice des prix à la consommation est un indicateur économique qui a comme vocation première de mesurer, de façon objective, l'évolution, au cours du temps, des prix d'un panier de biens et services, achetés par les ménages, et censé être représentatif de leur consommation. L'indice mesure en fait, non pas le niveau de prix de ce panier à une période déterminée, mais bien la variation de ce niveau entre deux périodes, la première étant prise comme référence; de plus, cette variation de niveau de prix est mesurée, non pas en valeur absolue, mais en valeur relative. Il peut être défini comme étant le rapport, multiplié par 100, entre les prix observés pour un éventail de biens et services, à un moment donné, dans une aire géographique déterminée, et les prix de ces mêmes biens et services, relevés dans les mêmes conditions au cours d'une période de référence, choisie comme base de comparaison.

Domaine statistique	3.2.02. Prix
Statistique(s) voisine(s)	Parités de pouvoir d'achat
Mots-clés	-
Mise à jour du document	02/02/2012 05:27:53

Périodicité	Mensuel
Ponctualité	Résultats disponibles immédiatement après la période de référence
Textes légaux de référence	Arrêté royal du 24 décembre 1993 portant exécution de la loi du 6 janvier 1989 de sauvegarde de la compétitivité du pays.; Règlement (CE) n° 2494/95 du Conseil, du 23 octobre 1995, relatif aux indices des prix à la consommation harmonisés
Supports de diffusion	Publication sur le web (www.statbel.fgov.be); Communiqué de presse; be.STAT

Résumé méthodologique

Concepts, définitions et classifications

Concepts Pondération (IPC); Prix (IPC); Indice des prix à la consommation (IPC); Indice santé; Indice des prix harmonisé (IPCH); Inflation; Indice des prix à la consommation - produits alimentaires; Indice des prix à la consommation - 4 groupes; Indice général des prix à la consommation sans produits pétroliers; Indice général des prix à la consommation sans produits énergétiques; Indice lissé

Classifications COICOP

Couverture

Couverture géographique Belgique

Première période disponible Janvier 1995

Unité statistique Ménage privé

Population statistique Ménages privés belges

Données de base

Enquêtes Enquête sur le budget des ménages; Relevé mensuel des prix à la consommation; Enquête 'loyers non-sociaux'; Enquête 'loyers sociaux'; Sources diverses (Internet, catalogues, ...)

Données administratives -

Produits statistiques -

Période de base -

Méthodes d'agrégation -

Méthodes d'ajustement -

Autres points

Remarque Confidentialité indices des prix à la consommation

Bien que les rubriques de l'indice soient publiées et donc connues de manière générale, les définitions exactes des biens et des services sont tenues secrètes. Cette confidentialité doit empêcher toute tentative de manipulation de l'indice, par des actions dirigées sur des produits ou services déterminés. La confidentialité des définitions protège donc l'objectivité de l'indice.

Remarque concernant 'première période disponible' Indices des prix à la consommation

Indices globaux à partir de 1920 ; Au niveau des groupes et des produits à partir de janvier 1984.

Définitions

Pondération (IPC)

Poids dans le panier de produits et services déterminé par les résultats de l'enquête sur le budget des ménages

Prix (IPC)

Le prix est défini comme la valeur d'une unité de produit dont les quantités sont parfaitement homogènes non seulement en termes physiques, mais également du point de vue d'un certain nombre de caractéristiques qualitatives.

Les prix moyens sont publiés après un délai de trois mois. La description des articles reste très générale bien que le panier des produits soit publié, les définitions précises des produits restent confidentielles. La confidentialité des définitions garantit l'objectivité de l'indice.

Indice des prix à la consommation (IPC)

L'indice des prix à la consommation est un indicateur économique qui a comme vocation première de mesurer, de façon objective, l'évolution, au cours du temps, des prix d'un panier de biens et services, achetés par les ménages, et censé être représentatif de leur consommation.

Indice santé

L'indice santé est déduit de l'indice des prix à la consommation et est publié depuis janvier 1994. La valeur actuelle de cet indice est obtenue par la soustraction de certains produits du panier de l'indice des prix à la consommation, à savoir les boissons alcoolisées (achetées en magasin ou consommées dans un café), le tabac et les carburants, à l'exception du LPG.

Indice des prix harmonisé (IPCH)

L'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) a été créé en 1997 dans le but d'obtenir une mesure comparable de l'inflation pour les pays participants à la future zone euro. Depuis la création de l'euro, l'IPCH est un des outils de mesure utilisés par la Banque Centrale Européenne dans la conduite de sa politique monétaire. Les prix mesurés sont ceux réellement supportés par les consommateurs y compris, par exemple, les impôts sur les produits comme la taxe sur la valeur ajoutée, et ils reflètent les soldes saisonnières.

Inflation

L'inflation est définie comme le rapport entre la valeur de l'indice des prix à la consommation pour un mois donnée et l'indice de ce même mois lors de l'année précédente. L'inflation mesure donc la vitesse à laquelle évolue le niveau général des prix.

Indice des prix à la consommation - 4 groupes

Les indices des 4 groupes sont des subdivisions de l'indice des prix à la consommation par 4 groupes de dépenses (produits alimentaires, produits non-alimentaires, services et loyers).

Indice général des prix à la consommation sans produits pétroliers

Cet indice s'obtient en retirant les produits suivants de l'indice des prix à la consommation: butane, propane, combustibles liquides et carburants.

Indice général des prix à la consommation sans produits énergétiques

Cet indice s'obtient en retirant les produits suivants de l'indice des prix à la consommation: électricité, gaz naturel, butane, propane, combustibles liquides, combustibles solides et carburants.

Indice lissé

L'indice lissé correspond à la moyenne arithmétique des indices santé des 4 derniers mois. L'indice lissé est utilisé pour la comparaison avec les indices-pivots et pour l'indexation des salaires. Lorsque l'indice lissé dépasse l'indice pivot, les allocations sociales sont augmentées de 2% le mois suivant le franchissement du pivot. Les traitements dans la fonction publique sont également augmentés de 2% 2 mois après le franchissement de l'indice pivot.

COICOP

Classification des fonctions de consommation des ménages
